

COMPRENDRE LES « MISES A JOUR FREQUENTES » (XL)

Version du 01 octobre 2014

SOMMAIRE

1	Les principes du produit "Mises à jour fréquentes" (dessin XL)	page 2
2	Utilisation et interprétation du fichier	page 4
3	Correspondance VMAJ / EVE	page 5
4	Les principes de l'agrégation	page 6
5	Les principaux mouvements dans le fichier XL	page 8
6	Questions fréquemment posées	page 11

Rédacteurs : Kévin Chaput / David Chomier

1 - LES PRINCIPES DU PRODUIT "MISES A JOUR FREQUENTES" (dessin XL)

Un seul mouvement par jour et par établissement

Le produit "Mises à jour fréquentes" (XL) synthétise les mouvements journaliers qui surviennent pour un établissement afin de diminuer les difficultés d'interprétation.

Si plusieurs mouvements surviennent pour un même établissement le même jour, ils sont agrégés.

Il n'y a pas d'agrégation au-delà de la journée.

Selon une étude sur un semestre :

97% des Siret sont concernés par un 1 seul mouvement par jour

moins de 3% des Siret sont concernés par 2 mouvements le même jour

moins de 0,1% des Siret sont concernés par au moins 3 mouvements le même jour.

Une information complète sur le type de mise à jour

Le produit permet d'obtenir des informations sur le type de mouvement *via* les variables indicatrices :

- variables VMAJ (nature de la mise à jour), VMAJ1, VMAJ2, VMAJ3

- variables en M (MAPET : indicateur de mise à jour de l'APET, MPRODEN : caractère productif...)

Les mouvements font l'objet d'une ou deux lignes selon la nature de la mise à jour :

- création (VMAJ = C) : 1 ligne

- entrée dans la diffusion commerciale (VMAJ = D) : 1 ligne

- modification (VMAJ = I : état initial - VMAJ = F : état final) : 2 lignes

- suppression (VMAJ = E) : 1 ligne

- sortie de la diffusion commerciale (VMAJ = O) : 1 ligne

9700 mouvements dans chaque fichier quotidien *

Le dessin de fichier XL comporte 109 variables.

En moyenne, un fichier quotidien décrit 9 700 mouvements répartis comme suit :

4 600 créations (et entrées dans la diffusion)

3 100 suppressions (et sortie de la diffusion)

2 000 modifications

Un fichier quotidien XL compte donc 11 700 lignes en moyenne, du fait des deux lignes (I, F) dédiées à chaque mouvement de type « modification ».

Les fichiers hebdomadaires et mensuels sont la juxtaposition des fichiers quotidiens de la période.

* *Particularités liées au calage* :

La base de diffusion est comparée deux fois par an (début janvier et début juillet) avec le répertoire, ce qui permet :

- de récupérer quelques créations ou fermetures d'établissements qui auraient échappé aux flux quotidiens ;

- d'intégrer certaines améliorations de la qualité des variables ;

- d'intégrer les mises à jour de masse effectuées sur le répertoire, par exemple concernant les tranches d'effectifs salariés, la géographie, les tranches de chiffre d'affaires, etc.

Les principales modifications apportées par ce calage semestriel (création et fermeture d'établissement, modification de la tranche d'effectifs salariés...) se traduisent par un mouvement dans le premier fichier de mise à jour début janvier et début juillet. Ce fichier est donc d'une taille largement supérieure à la taille d'un fichier mise à jour ordinaire. Selon une étude sur un semestre :

6 millions de lignes (début janvier)

3 millions de lignes (début juillet)

Il s'agit pourtant bel et bien d'un fichier de mise à jour, sa prise en compte est indispensable au maintien de la qualité de la base des utilisateurs.

Cependant, si le fichier des « Mises à jour fréquentes » qui suit immédiatement l'opération de calage est trop volumineux pour être intégré par les utilisateurs, il est possible de passer commande d'un fichier stock « France entière » arrêté au 30/06 ou au 31/12. Ce fichier intègre toutes les modifications issues du dernier calage, les utilisateurs pouvant reprendre les mises à jour à partir du deuxième fichier quotidien qui suit le calage.

Zoom sur les variables majeures du fichier XL

Variables d'identification :

- SIREN : numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee
- NIC : numéro interne de classement qui permet de distinguer les établissements d'une même entreprise
→ *Le siret est l'identifiant de l'établissement, constitué du Siren+Nic*

Variables d'adressage :

- Le bloc adresse (L1_NOMEN, L2_COMP, L3_CADR, L4_VOIE, L5_DISP, L6_POST, L7_ETRG) fait l'objet d'un traitement RNVP (Restructuration, Normalisation et Validation Postale)

Variables relatives aux caractéristiques économiques de l'établissement et de l'entreprise :

- NOMEN_LONG : c'est la raison sociale (dénomination longue) pour une personne morale ou le nom et prénom pour l'entrepreneur individuel

- NJ : nature juridique correspondant à la catégorie juridique pour les personnes morales

- LIBNJ : libellé de la nature juridique de l'entreprise

- NATETAB : nature de l'activité exercée par l'entrepreneur individuel

- LIBNATETAB : libellé de la nature exercée par l'entrepreneur individuel

→ *La variable NJ est renseignée uniquement pour les personnes morales selon la nomenclature officielle (4 caractères) ; la variable NATETAB (1 caractère) est remplie uniquement pour les personnes physiques. Cette dernière est calculée sur la base de l'APE et de l'appartenance au registre des métiers.*

- APEN700 : activité principale de l'entreprise

- LIBAPEN : libellé de l'activité principale de l'entreprise

- APET700 : activité principale de l'établissement

- LIBAPET : libellé de l'activité principale de l'établissement

→ *Les codes activités des variables APEN700 et APET700 sont principalement issus de la NAF rév.2, 2008. Cependant, subsistent encore quelques établissements avec un code APE issu de la précédente NAF (ancien code NAF : 3 chiffres + 1 lettre, nouveau code NAF : 4 chiffres + 1 lettre), c'est le cas des établissements créés avant 2008 et n'ayant subi aucune modification ni mise à jour ultérieure. Ces anomalies sont corrigées au sein du répertoire dès qu'elles sont détectées. Il n'existe pas de table de correspondance entre la NAF actuelle (2008) et la précédente (rév.1, 2003), car il n'y a pas de bijection entre les anciens et nouveaux codes d'activités.*

- PRODEN : renseigne sur le caractère productif ou non de l'entreprise, c'est-à-dire si celle-ci participe ou non au système productif

- PRODET : renseigne sur le caractère productif ou non de l'établissement, c'est-à-dire s'il participe ou non au système productif

→ *Le caractère productif est déterminé en fonction de la catégorie juridique et de l'activité, et dans certains cas de l'effectif. Il se rapproche de la notion du caractère marchand de la comptabilité nationale.*

- AMINTREN : indique l'année et le mois d'introduction de l'entreprise dans la base de diffusion Sirene

- AMINTRET : indique l'année et le mois d'introduction de l'établissement dans la base de diffusion Sirene

- CATEGORIE : indique la catégorie à laquelle appartient l'entreprise : PME (inclut les microentreprises), ETI, GE

→ *A quelques exceptions près liées au secteur d'activité ou à la présence d'effectifs salariés, la catégorie d'entreprise est calculée pour les unités marchandes, en dehors des activités agricoles (divisions 01, 02 et 03). Par ailleurs, la catégorie diffusée fin 2013 est millésimée "2011" car calculée sur la base des éléments disponibles fin 2011. Pour toutes les entreprises créées ultérieurement, la catégorie n'est donc pas encore calculée. Globalement, un tiers environ des unités ont une catégorie renseignée ; ce taux peut varier très fortement selon les secteurs d'activité.*

Données spécifiques du produit « Mises à jour fréquentes » :

- VMAJ : représente la nature de la mise à jour

- DATEMAJ : représente le moment où le mouvement a été enregistré au répertoire Sirene

- EVE : caractérise un mouvement dans la vie de l'entreprise ou l'établissement

- DATEVE : traduit la date d'effet du mouvement déclaré concernant l'entreprise ou l'établissement

- IND_PUBLIPO : indique si l'établissement appartient au champ du publipostage ou non

→ *Le champ du publipostage correspond aux établissements qui à la fois font partie des domaines d'intérêt du publipostage et dont la qualité d'adressage est considérée comme suffisante.*

Champs de diffusion :

- Le champ du référentiel regroupe l'intégralité des données de la base de diffusion, c'est-à-dire tous les établissements actifs diffusables. Il n'y a aucun filtre sur le caractère productif ou la qualité des adresses (présomption de fermeture ou constat de plis non distribués).

- Le champ du publipostage est un extrait du champ du référentiel. La valeur « IND_PUBLIPO =1 » permet d'identifier les unités pouvant être mobilisées pour faire du publipostage. Ce champ est obtenu en combinant le caractère productif, l'activité principale exercée, la nature juridique, les effectifs, la qualité de l'adresse et la date de dernière mise à jour.

2 - UTILISATION ET INTERPRÉTATION DU FICHER

Le fichier quotidien "Mises à jour fréquentes" est livré trié selon les SIREN-NIC croissants.

Fichier hebdomadaire et fichier mensuel sont les juxtapositions chronologiques des fichiers quotidiens.

Quelle que soit la période, en triant votre fichier par SIREN puis DATEMAJ à la journée, vous obtenez l'historique des mouvements concernant tous les établissements d'une entreprise (les enregistrements apparaissent ainsi les uns en dessous des autres). **Ce tri permet également de reconstituer les "couples" d'établissements liés par les transferts.**

Pour analyser le fichier, il faut ensuite utiliser les variables VMAJ (nature de la mise à jour) et EVE (détail de la mise à jour), VMAJ primant sur EVE. Ces deux variables permettent d'interpréter chaque événement : création, entrée dans le champ de la diffusion, modification, fermeture, cessation, sortie de la diffusion commerciale.

Pour mettre à jour votre référentiel :

- Il faut utiliser en priorité la variable VMAJ selon le principe suivant :
 - La modalité C indique que l'établissement est créé (nouveau siret) alors que la modalité D signifie que l'établissement, déjà identifié dans le répertoire Sirene, entre dans le champ de la diffusion commerciale (cas des personnes physiques devenant diffusables). Il faut donc ajouter les unités concernées par le VMAJ=C ou VMAJ=D à votre référentiel.
 - La modalité E indique que l'établissement est fermé alors que la modalité O signifie que l'établissement, toujours actif, sort du champ de la diffusion commerciale (cas des personnes physiques demandant à être non diffusables). Il faut donc supprimer les unités concernées par le VMAJ=E ou VMAJ=O de votre référentiel.
 - Pour les établissements modifiés, la ligne VMAJ=I correspond à l'état initial de l'établissement, c'est-à-dire avant les modifications portées en ligne VMAJ=F. Pour mettre à jour le référentiel, il est tout à fait possible d'ignorer la ligne VMAJ=I et d'utiliser exclusivement la ligne VMAJ=F. En effet, cette dernière contient toutes les valeurs modifiées ainsi que toutes les valeurs initiales non modifiées.
- S'agissant des modifications, les variables "M" précisent les variables mises à jour : une valeur à « 1 » indique une modification de la variable correspondante ; une valeur à « 0 » ou à vide indique une absence de modification :
 - MENSEIGNE : modification de l'enseigne de l'entreprise
 - MAPET : modification de l'activité principale de l'établissement
 - MADRESSE : modification de l'adresse de localisation de l'établissement
 - MPRODET : modification du caractère productif de l'établissement
 - MAUXILT : modification du caractère auxiliaire de l'établissement
 - MNOMEN : modification de la raison sociale
 - MSIGLE : modification du sigle de l'entreprise
 - MNJ : modification de la nature juridique
 - MAPEN : modification de l'activité principale de l'entreprise
 - MPRODEN : modification du caractère productif de l'entreprise
 - MNICSIEGE : modification du Nic du siège ou de l'établissement principal

3 - CORRESPONDANCE VMAJ/EVE

VMAJ		EVE	
Cette variable représente la nature de la mise à jour		Cette variable caractérise un mouvement dans la vie de l'entreprise ou de l'établissement. Dans une journée, les mouvements intervenus sur l'établissement sont agrégés en un mouvement unique.	
C	Création d'établissement	CS	Création siège
		CE	Création établissement
		CTS	Création siège (transfert)
		CTE	Création établissement (transfert)
		RS	Réactivation siège
		RE	Réactivation établissement
		CC	Création par le calage
D	Entrée dans la diffusion commerciale	I	Entrée dans le champ de la diffusion commerciale
		MS	Modification siège
		ME	Modification établissement
		MTDS	Modification siège départ (transfert)
		MTAS	Modification siège arrivée (transfert)
		MTDE	Modification établissement départ (transfert)
		MTAE	Modification établissement arrivée (transfert)
		MU	Modification entreprise
		MC	Modification par le calage
I F	Modification, état initial Modification, état final	MS	Modification siège
		ME	Modification établissement
		MTDS	Modification siège départ (transfert)
		MTAS	Modification siège arrivée (transfert)
		MTDE	Modification établissement départ (transfert)
		MTAE	Modification établissement arrivée (transfert)
		MU	Modification entreprise
		MC	Modification par le calage
E	Suppression d'établissement	SS	Fermeture (ou désactivation) siège
		SE	Fermeture (ou désactivation) établissement
		STS	Fermeture siège (transfert)
		STE	Fermeture établissement (transfert)
		SU	Cessation juridique
		SC	Suppression par le calage
		RI	Refus d'immatriculation au RCS
O	Sortie de la diffusion commerciale	O	Sortie du champ de la diffusion commerciale

4 - LES PRINCIPES DE L'AGREGATION

Un établissement peut avoir plusieurs mouvements sur une même journée. Ces mouvements sont agrégés dans la base de diffusion Sirene.

Ci-dessous sont décrites les principales agrégations :

1/ Création et modification :

	VMAJ provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 1	C	CE
2ème mouvement		
Siret 1	I/F	ME

	VMAJ	EVE
Siret 1	C	CE

- Deux mouvements touchent le siret 1
- Le premier mouvement est la création du siret 1
- Le second mouvement est la modification du siret 1

→ La création du siret 1 étant le mouvement majeur de la journée pour cette unité, l'agrégation implique une codification « création » dans le fichier.

→ Les modifications issues du second mouvement sont prises en compte dans les variables diffusées.

2/ Réactivation et modification :

	VMAJ provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 2	C	RS
2ème mouvement		
Siret 2	I/F	MS

	VMAJ	EVE
Siret 2	C	RS

- Deux mouvements touchent le siret 2
- Le premier mouvement est la réactivation du siret 2
- Le second mouvement est la modification du siret 2

→ La réactivation du siret 3 étant le mouvement majeur de la journée pour cette unité, l'agrégation implique une codification « réactivation » dans le fichier.

→ Les modifications issues du second mouvement sont prises en compte dans les variables diffusées.

3/ Modification et fermeture:

	Vmaj provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 3	I/F	MS
2ème mouvement		
Siret 3	E	SS

	VMAJ	EVE
Siret 3	E	SS

- Deux mouvements touchent le siret 3
- Le premier mouvement est la modification du siret 3
- Le second mouvement est la fermeture du siret 3

→ La fermeture du siret 3 étant le mouvement majeur de la journée pour cette unité, l'agrégation implique une codification « fermeture » dans le fichier.

4/ Modification et cessation juridique de l'entreprise :

	VMAJ provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 4	I/F	MS
2ème mouvement		
Siret 4	E	SU

	VMAJ	EVE
Siret 4	E	SU

- Deux mouvements touchent le siret 4
- Le premier mouvement est la modification du siret 4
- Le second mouvement est la cessation juridique de l'entreprise qui entraîne la fermeture du siret 4

→ La cessation juridique avec fermeture du siret 4 étant le mouvement majeur de la journée pour cette unité, l'agrégation implique une codification « cessation juridique » dans le fichier.

5/ Modification et refus d'inscription au RNCS:

	Vmaj provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 5	I/F	MS
2ème mouvement		
Siret 5	E	RI

	VMAJ	EVE
Siret 5	E	RI

- Deux mouvements touchent le siret 5
- Le premier mouvement est la modification du siret 5
- Le second mouvement est le refus d'inscription de l'entreprise au RNCS qui entraîne la fermeture du siret 5

→ Le refus d'inscription au RNCS avec fermeture du siret 5 étant le mouvement majeur de la journée pour cette unité, l'agrégation implique une codification « radiation du RCNS » dans le fichier.

6/ Deux modifications:

	Vmaj provisoire	EVE provisoire
1er mouvement		
Siret 6	I/F	MS
2ème mouvement		
Siret 6	I/F	MS

	VMAJ	EVE
Siret 5	I/F	MS

- Deux mouvements touchent le siret 6
- Le premier mouvement est la modification du siret 6
- Le second mouvement est une seconde modification du siret 6

→ Il n'y a pas de mouvement majeur sur le siret 6. L'agrégation des deux modifications implique une codification « modification » dans le fichier, détaillée comme suit : la ligne avec VMAJ= I/F correspond à l'état initial du Siret 6 avant tout changement et la ligne VMAJ= F à l'état final après tous les changements.

Complément d'information :

Lorsqu'il y a plus de deux mouvements sur un même siret lors d'une journée, le même principe d'agrégation est appliqué du premier mouvement jusqu'au dernier. Ainsi, lors de trois mouvements pour un même siret, les deux premiers survenus dans la journée sont agrégés pour former un mouvement provisoire qui sera lui-même agrégé avec le dernier mouvement pour former le mouvement diffusé.

5 - LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE FICHER XL

	SIREN	NIC	DATEMAJ	DATEVE	NIC SIEGE	VMAJ	EVE
Exemple n°1 : Création de siège							
Création de l'établissement siège	Siren 1	00013	2014-08-07T08:45:15	20140805	00013	C	CS
Exemple n°2 : Création d'un établissement secondaire							
Création d'un établissement secondaire	Siren 2	00201	2014-08-11T13:18:30	20090101	00011	C	CE
Exemple n°3 : Modification de siège							
Modification de l'établissement siège	Siren 3	00017	2014-08-08T11:27:24	20131231	00017	I	MS
	Siren 3	00017	2014-08-08T11:27:24	20131231	00017	F	MS
Exemple n°4 : Modification de l'établissement secondaire							
Modification de l'établissement secondaire	Siren 4	00041	2014-08-13T11:30:02	20131225	00017	I	ME
	Siren 4	00041	2014-08-13T11:30:02	20131225	00017	F	ME
Exemple n°5 : Modification de niveau entreprise (concerne tous les établissements encore actifs)							
Modification de l'établissement siège	Siren 5	00028	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	I	MS
	Siren 5	00028	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	F	MS
Modification de l'établissement secondaire	Siren 5	00036	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	I	MU
	Siren 5	00036	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	F	MU
Modification de l'établissement secondaire	Siren 5	00044	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	I	MU
	Siren 5	00044	2014-08-08T10:16:36	20131225	00028	F	MU
Exemple n°6 : Fermeture de siège							
Fermeture de l'établissement siège	Siren 6	00037	2014-08-13T09:16:46	20131017	00037	E	SS
Exemple n°7 : Fermeture d'un établissement secondaire							
Fermeture de l'établissement secondaire	Siren 7	00094	2014-08-13T11:02:25	20130101	00011	E	SE
Exemple n°8 : Cessation juridique de l'entreprise (fermeture de tous les établissements encore actifs)							
Fermeture de l'établissement siège	Siren 8	00055	2014-08-11T10:24:38	20140630	00055	E	SU
Fermeture de l'établissement secondaire	Siren 8	00030	2014-08-11T10:24:38	20140630	00055	E	SU
Fermeture de l'établissement secondaire	Siren 8	00048	2014-08-11T10:24:38	20140630	00055	E	SU
Exemple n°9 : Refus d'inscription au registre des commerces et des sociétés (RCS)							
Radiation du RCS	Siren 9	00010	2014-08-10T03:33:15	20140806	00010	E	RI

	SIREN	NIC	DATEMAJ	DATEVE	NIC SIEGE	VMAJ	EVE
Exemple n°10 : Réactivation de siège							
Réactivation de l'établissement siège	Siren 10	00028	2014-08-11T09:35:40	20140807	00028	C	RS
Exemple n°11 : Réactivation d'un établissement secondaire							
Réactivation de l'établissement secondaire	Siren 11	00020	2014-08-13T10:55:37	20140501	00012	C	RE
Exemple n°12 : Passage en diffusion commerciale (cas des personnes physiques)							
Entrée dans le champ de la diffusion commerciale	Siren 12	00037	2014-07-21T13:30:38	20140721	00037	D	I
Exemple n°13 : Passage en non-diffusion commerciale (cas des personnes physiques)							
Sortie du champ de la diffusion commerciale	Siren 13	00079	2014-08-13T08:46:22	20120815	00053	O	O
Exemple n°14 : transfert de siège avec fermeture de l'établissement de départ et création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement siège de départ transfère sa qualité de siège et ferme	Siren 14	00012	2014-08-12T08:22:35	20140711	00012	E	STS
Création de l'établissement siège suite au transfert	Siren 14	00020	2014-08-12T08:22:35	20140711	00020	C	CTS
Exemple n°15 : Transfert d'un établissement secondaire avec fermeture de l'établissement de départ et création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement secondaire de départ transfère son activité (ou ses effectifs ou autre) et ferme	Siren 15	03216	2014-08-13T16:54:58	20140804	00139	E	STE
Création de l'établissement secondaire suite au transfert	Siren 15	03497	2014-08-13T16:54:58	20140804	00139	C	CTE
Exemple n°16 : Transfert de siège sans fermeture de l'établissement de départ avec création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement siège transfère sa qualité de siège, reste actif et devient établissement secondaire	Siren 16	00020	2014-08-12T08:25:53	20140527	00020	I	MTDE
	Siren 16	00020	2014-08-12T08:25:53	20140527	00038	F	MTDE
Création de l'établissement siège suite au transfert	Siren 16	00038	2014-08-12T08:25:53	20140527	00038	C	CTS
Exemple n°17 : Transfert sans fermeture de l'établissement secondaire de départ avec création d'un établissement secondaire d'arrivée							
L'établissement secondaire transfère son activité (ou ses effectifs ou autre), reste actif et secondaire	Siren 17	00043	2014-08-08T09:26:43	20140401	00035	I	MTDE
	Siren 17	00043	2014-08-08T09:26:43	20140401	00035	F	MTDE
Création de l'établissement secondaire suite au transfert	Siren 17	00068	2014-08-08T09:26:43	20140401	00035	C	CTE
Exemple n°18 : Transfert de siège sans fermeture de l'établissement de départ ni création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement siège transfère sa qualité de siège, reste actif et devient établissement secondaire	Siren 18	00085	2014-08-13T14:22:29	20140701	00085	I	MTDE
	Siren 18	00085	2014-08-13T14:22:29	20140701	00093	F	MTDE
L'établissement secondaire existant reçoit le transfert, reste actif et devient siège	Siren 18	00093	2014-08-13T14:22:29	20140701	00085	I	MTAS
	Siren 18	00093	2014-08-13T14:22:29	20140701	00093	F	MTAS

	SIREN	NIC	DATEMAJ	DATEVE	NIC SIEGE	VMAJ	EVE
Exemple n°19 : Transfert sans fermeture de l'établissement secondaire de départ ni création d'un établissement d'arrivée							
L'établissement secondaire transfère son activité (ou ses effectifs ou autre), reste actif et secondaire	Siren 19	00059	2014-08-13T04:27:09	20140728	00257	I	MTDE
	Siren 19	00059	2014-08-13T04:27:09	20140728	00257	F	MTDE
L'établissement siège existant reçoit le transfert, reste actif et conserve sa qualité de siège	Siren 19	00257	2014-08-13T04:27:09	20140728	00257	I	MTAS
	Siren 19	00257	2014-08-13T04:27:09	20140728	00257	F	MTAS
Exemple n°20 : Transfert sans fermeture de l'établissement siège de départ avec création d'un établissement secondaire d'arrivée							
L'établissement siège transfère son activité (ou ses effectifs ou autre), reste actif et conserve sa qualité de siège	Siren 20	00048	2014-08-12T11:34:55	20140626	00048	I	MTDS
	Siren 20	00048	2014-08-12T11:34:55	20140626	00048	F	MTDS
Création de l'établissement secondaire suite au transfert	Siren 20	00055	2014-08-12T11:34:55	20140626	00048	C	CTE
Exemple n°21 : Transfert sans fermeture de l'établissement siège de départ ni création d'un établissement secondaire d'arrivée							
L'établissement siège transfère son activité (ou ses effectifs ou autre), reste actif et conserve sa qualité de siège	Siren 21	00039	2014-08-12T15:23:28	20090504	00039	I	MTDS
	Siren 21	00039	2014-08-12T15:23:28	20090504	00039	F	MTDS
L'établissement secondaire existant reçoit le transfert, reste actif et secondaire	Siren 21	00021	2014-08-12T15:25:08	20090504	00039	I	MTAE
	Siren 21	00021	2014-08-12T15:25:08	20090504	00039	F	MTAE
Exemple n°22 : Transfert de siège avec fermeture de l'établissement de départ sans création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement siège de départ transfère sa qualité de siège et ferme	Siren 22	00018	2014-08-11T10:40:46	20140807	00018	E	STS
L'établissement secondaire existant reçoit le transfert, reste actif et devient siège	Siren 22	00042	2014-08-11T10:40:46	20140807	00018	I	MTAS
	Siren 22	00042	2014-08-11T10:40:46	20140807	00042	F	MTAS
Exemple n°23 : Transfert avec fermeture de l'établissement secondaire de départ sans création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement secondaire de départ transfère son activité (ou ses effectifs ou autre) et ferme	Siren 23	00031	2014-08-12T10:18:25	20140115	00015	E	STE
L'établissement siège existant reçoit le transfert, reste actif et conserve sa qualité de siège	Siren 23	00015	2014-08-12T10:18:25	20140115	00015	I	MTAS
	Siren 23	00015	2014-08-12T10:18:25	20140115	00015	F	MTAS
Exemple n°23bis : Transfert avec fermeture de l'établissement secondaire de départ sans création de l'établissement d'arrivée							
L'établissement secondaire de départ transfère son activité (ou ses effectifs ou autre) et ferme	Siren 23bis	01718	2014-08-07T07:44:00	20140331	00371	E	STE
L'établissement secondaire existant reçoit le transfert, reste actif et secondaire	Siren 23bis	01700	2014-08-07T07:44:00	20140331	00371	I	MTAE
	Siren 23bis	01700	2014-08-07T07:44:00	20140331	00371	F	MTAE

6 - QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

Livraison, construction et contenu des fichiers :

1 - A quelle heure le fichier des « Mises à jour fréquentes » est-il disponible ?

L'heure de livraison des "mises à jour fréquentes" résulte de deux phases distinctes : la première est la phase de production des fichiers de diffusion Sirene par l'application dédiée Syracuse ; en dehors des jours de calage (en régime courant, deux fois par an début janvier et début juillet), cette production est soumise à peu d'aléas. La seconde met en jeu des services informatiques soumis en particulier à des contraintes de réseau, d'où un peu plus de variabilité et de rares incidents. Sur les cinq premiers mois de livraison des "mises à jour fréquentes" en version quotidienne (une centaine de jours de livraison), on constate la répartition suivante pour les livraisons télématiques :

- . 90% des livraisons interviennent entre 2h et 3h ;
- . 7,5% des livraisons interviennent entre 3h et 4h30 ;
- . moins de 3% des livraisons interviennent plus tard dans la journée, du fait d'un traitement exceptionnellement long (calage) ou d'un incident de réseau.

Nous restons vigilants sur le maintien de la régularité de ces horaires de livraison, mais ne pouvons nous engager formellement sur un horaire plus précis.

2 - Comment est composé le nom du fichier livré ?

Les composants des noms de fichiers sont les suivants, en prenant l'exemple d'un fichier de mises à jour fréquentes : sirc-4279_4419_2734_2014027_E_Q_20140128_013858656.zip :

- . numéro du contact livré : "sirc-4279"
- . numéro du client : "4419"
- . numéro de la commande : "2734"
- . partition : "2014027" pour le 27ème jour de l'année
- . type de produit : "E" : pour MAJ fréquentes
- . périodicité : "Q" pour quotidien
- . date de création du fichier (au millième de seconde) : "20140128" et "013858656" pour le 28 janvier 2014 à 01h38 et 58,656 secondes.

3 - Comment sont constitués les fichiers quotidiens ?

Dans notre base de diffusion, le fichier quotidien du jour J (livré à J+1) est construit à partir des informations enregistrées dans le répertoire entre 20h le jour J-1 et 20h le jour J.

Les informations enregistrées au répertoire au-delà de 20h le jour J apparaissent dans le fichier quotidien suivant, livré à J+2.

4 - Comment sont prises en compte les modifications dans les fichiers quotidiens ?

Les fichiers quotidiens contiennent les modifications qui ont été prises en compte dans le répertoire Sirene (variable DATEMAJ) selon la chronologie suivante :

- le fichier livré le mardi contient les modifications enregistrées au répertoire du vendredi 20h au lundi 20h
- le fichier livré le mercredi contient les modifications enregistrées au répertoire du lundi 20h au mardi 20h
- le fichier livré le jeudi contient les modifications enregistrées au répertoire du mardi 20h au mercredi 20h
- le fichier livré le vendredi contient les modifications enregistrées au répertoire du mercredi 20h au jeudi 20h
- le fichier livré le samedi contient les modifications enregistrées au répertoire du jeudi 20h au vendredi 20h

Cas particulier des jours fériés :

Il n'y a pas de fichier quotidien livré le lendemain d'un jour férié et ce, quelque soit le jour férié car notre système de production ne produit pas de fichier les jours fériés.

Exemples :

- le lundi 14 juillet 2014 :
 - . pas de fichier livré le mardi 15
 - . le fichier livré le mercredi 16 contient les modifications enregistrées au répertoire du vendredi 20h au mardi 20h
- le vendredi 15 août 2014 :
 - . pas de fichier livré le samedi 16
 - . le fichier livré le mardi 19 contient les modifications enregistrées au répertoire du jeudi 20h au lundi 20h

5 - J'ai un problème d'accès au fichier brut (XL). Quel est l'encodage des fichiers qui sont émis ?

Les fichiers produits sont encodés en ISO-8859-15 ; il s'agit d'un "format Windows".

6 - Tous les fichiers sont-ils nécessairement zippés ? Peut-il y avoir des exceptions ?

Tous les fichiers construits par notre base de diffusion sont livrés zippés. Il ne peut y avoir d'exception.

7 - Comment les fichiers sont-ils zippés ?

Pour ce qui est de la compression des fichiers, nous utilisons Commons Compress de Apache :

(source : <http://commons.apache.org/proper/commons-compress/>)

Pour les fichiers les plus volumineux (ceux faisant plus de 4Go avant compression, donc essentiellement les fichiers France entière), nous utilisons du Zip64 (seule solution pour zipper au-delà de 4Go).

8 - Quelle est la différence entre un format XL et L dans un fichier de calage (Fichier France entière)?

Le fichier au format XL contient toutes les variables du fichier L. Les variables supplémentaires du fichier XL (variables indicatrices de mises à jour : "DREACTET", "DREACTEN", "DESTINAT", "SIRETPS", "EVE", "DATEVE", "Mxxx", "TYPCREH") sont à blanc dans le cas d'un stock de calage puisqu'il s'agit alors, non pas d'un fichier de mise à jour, mais d'une image à l'instant T du répertoire. Seule la variable DATEMAJ est renseignée, indiquant la dernière date de mise à jour du Siret dans le répertoire. En dehors de cette variable, les contenus des fichiers stock de calage L et XL sont donc équivalents.

Interprétation et utilisation des variables :

9 - Comment interpréter la variable DATEMAJ ?

Dans le stock XL, la variable DATEMAJ représente la date de traitement de la dernière modification effectuée au répertoire Sirene pour l'établissement concerné, à l'exception des "mises à jour de masse". Dans les fichiers de mises à jour, la DATEMAJ correspond à la date de traitement de la dernière modification de la journée traitée au répertoire pour l'établissement. Du fait de l'agrégation à la journée des mouvements, nous portons votre attention sur le fait que la DATEMAJ n'est pas systématiquement identique pour les couples d'établissements liés par un transfert. Si un établissement est impacté par plusieurs modifications dans la journée (dont un transfert), la DATEMAJ ne portera que sur la dernière modification.

10 - Comment interpréter les modalités CC, MC et SC de la variable EVE?

Nous effectuons une opération de calage 2 fois par an : fin juin et fin décembre. Cette opération consiste à comparer notre base de diffusion avec le répertoire Sirene et permet de récupérer les mouvements ayant échappé aux flux quotidiens. Les modalités CC, MC et SC de la variable EVE ne sont présentes que dans le fichier « Mises à jour fréquentes » qui suit immédiatement l'opération de calage, début juillet et début janvier. Ce fichier contient, en sus des mouvements quotidiens, tous les mouvements « récupérés » grâce à l'opération de calage : créations, modifications et suppressions.

11 - Le fichier comporte un code EVE (MTS ou S, par exemple) qui ne fait pas partie des modalités de la variable EVE. Comment le traiter ?

La variable EVE répartit les mouvements selon 24 modalités. Cependant, dans de très rares cas, notre chaîne d'alimentation ne parvient pas à identifier clairement le mouvement adéquat et peut produire un code EVE qui ne fait pas partie des 24 modalités. Pour traiter correctement le fichier, il faut privilégier la variable VMAJ qui donne la nature de la mise à jour et utiliser les variables DATEMAJ et NICSIEGE pour aider à l'interprétation du mouvement.

Si, sur une codification inappropriée, appliquer nos conseils vous paraît peu pertinent par rapport au contenu de votre référentiel, vous pouvez transmettre le cas à votre diffuseur SIRENE pour étude.

12 - Comment repérer les couples lors d'un transfert ? *

Pour reconstituer les couples d'établissements liés par un transfert, la méthode consiste à trier le fichier quotidien par SIREN puis DATEMAJ (limitée à la journée) et ne sélectionner que les codes EVE suivants : CTE, CTS, MTDE, MTAE, MTDS, MTAS, STE, STS et SU. Vous pouvez également vous servir de la variable SIRETPS qui désigne le Siret du prédecesseur ou du successeur (variable déclarative) ainsi que de la variable NICSIEGE (renseignée à 100%). Vous pouvez enfin exclure toutes les lignes VMAJ=I puisque les lignes VMAJ=F contiennent toutes les valeurs modifiées ainsi que toutes les valeurs initiales non modifiées.

13 - Existe-t-il des transferts orphelins ? *

Les fichiers peuvent contenir des transferts orphelins (par exemple, si le point d'arrivée sort du champ de la diffusion). Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'outre les transferts orphelins, les fichiers peuvent également contenir des transferts pouvant concerner plusieurs établissements à la fois. Les transferts ne se limitent pas systématiquement à 2 lignes.

** Vous rencontrez des cas d'incompatibilité. Que faire ? :*

Il est possible que vous rencontriez des combinaisons de transferts considérés comme incompatibles dans la documentation. Les quelques erreurs de programmation qui peuvent subsister seront corrigées progressivement. La majorité des autres cas d'incompatibilité que vous pouvez rencontrer sont simplement la transcription d'une réalité complexe pour l'entreprise au niveau de la gestion du répertoire. Il peut également s'agir d'une erreur dans la gestion du répertoire au quotidien. Ces cas n'ont donc pas vocation à être intégrés dans la présente documentation et constituent un taux d'erreur incompressible. Vous trouverez, ci-après, nos interprétations pour des combinaisons a priori incompatibles :

- STS + CS ou STS + CE : interprétation : CS ou CE → CTS
- STS + CTE : interprétation : CTE → CTS
- STS + MS ou STS + ME : interprétation : MS ou ME → CTS
- STE + CE : interprétation : CE → CTE
- MTDE + CS : interprétation : CS → CTS

Si, sur un cas particulier, appliquer nos interprétations vous paraît peu pertinent par rapport au contenu de votre référentiel, vous pouvez transmettre le cas à votre diffuseur SIRENE pour étude.

14 - Quelle est la différence entre fermeture d'un établissement et cessation juridique de l'entreprise ?

La fermeture d'un établissement (suite à transfert ou pas, code EVE : SE, SS, STE, STS) est à distinguer de la cessation juridique (code EVE : SU). Dans le premier cas, l'établissement (Siret) est fermé mais l'entreprise (Siren) demeure active. Dans le second cas, tous les établissements de l'entreprise sont fermés et celle-ci est cessée juridiquement.

15 - Comment est renseignée la variable téléphone (TEL) ?

Le numéro de téléphone est une variable facultative, renseignée d'après les déclarations des entreprises.

Le téléphone portable des entrepreneurs individuels n'est pas donné.

La variable téléphone (TEL), lorsqu'elle est déclarée par l'entreprise, est renseignée lorsqu'un établissement est créé (VMAJ=C) ou entre dans le champ de la diffusion commerciale (VMAJ=D). S'agissant des établissements modifiés, la variable téléphone est renseignée sur la seconde ligne (VMAJ=F: état final de l'établissement) et non sur la première (VMAJ=I : état initial de l'établissement). Enfin, lorsqu'un établissement ferme (VMAJ=E), la variable téléphone n'est pas renseignée. Il en est de même lorsque l'établissement sort du champ de la diffusion (VMAJ=O).

16 - Pourquoi certains entrepreneurs individuels ayant cessé leur activité sont-ils toujours présents dans les fichiers de diffusion ?

Toute entreprise ou entrepreneur individuel doit obligatoirement se déclarer pour commencer son activité. En revanche, lors de la cessation d'activité aucune démarche administrative n'est obligatoire. Ainsi, lors d'une cessation, si aucune démarche administrative n'est initiée, le Siren (attribué à vie pour les personnes physiques) demeure toujours actif au répertoire. Nous avons bien conscience que ces établissements peuvent être fermés sur le "terrain", mais ils sont toujours inscrits au répertoire et nous ne pouvons pas les exclure de nos fichiers de diffusion. Le répertoire procède néanmoins à des "purgés" régulières, et par ailleurs, le champ du publipostage vise à gommer ces inconvénients, notamment en prenant en compte la date de dernière mise à jour, les PND/NPAI et l'âge (non diffusable) des entrepreneurs individuels.

17 - Pourquoi y a-t-il autant d'établissements dont la date de création est janvier 1900 ?

Les dates de création de l'entreprise et de création de l'établissement sont déclaratives. Lorsqu'un Centre de formalités de entreprises (CFE) transmet une date non renseignée, la date du 01/01/1900 est inscrite par défaut dans le répertoire Sirene, cette valeur particulière permettant de repérer les cas où l'information n'est pas disponible. Nos fichiers étant à l'image du répertoire, c'est pour cette raison que vous pouvez trouver des variables DCREN et DCRET avec la modalité 190001. Nous ne sommes pas habilités à modifier ces informations. Au mieux, nous pouvons vous conseiller de traiter ces données comme "NR" (non renseigné).

18 - Que signifie « en instruction juridique » pour les variables DESTINAT, CODEVOIE et NOM_COM ?

"En instruction juridique" signifie que l'Insee souhaite diffuser les données en question, mais ne dispose pas actuellement de l'autorisation adéquate. C'est le cas pour les variables CODEVOIE et NOM_COM. Pour DESTINAT, il s'agit d'une expertise sur la qualité de la variable. En attendant, ces variables sont prévues dans les différents fichiers diffusés mais elles ne sont pas renseignées.

Questions diverses :

19 - Pourquoi je ne peux pas identifier les auto-entrepreneurs dans les données Sirene diffusées ?

Les auto-entrepreneurs ne constituent pas une catégorie juridique à part. Ce sont des entrepreneurs individuels qui ont demandé à bénéficier de ce régime fiscal et social. L'information sur leur choix de régime ne fait donc pas partie des données publiques contenues au répertoire Sirene. La distinction du régime d'auto-entrepreneur est utilisée uniquement à des fins statistiques.

(source : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/faq/q65_4distingo.htm)

20 - Peut-on avoir des informations sur les établissements de la défense ?

Les établissements relevant de la défense étant non diffusables, les informations les concernant ne sont pas transmises à la base de diffusion par le répertoire Sirene. Nous ne disposons donc d'aucune information sur ce sujet.

21 - Le LEI sera-t-il intégré aux fichiers de diffusion Sirene ?

Le LEI (Legal Entity Identifier, identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers) ne sera pas intégré aux produits de diffusion Sirene. Pour plus d'informations, consulter le site dédié : <https://lei-france.insee.fr/>

22 - L'Insee prévoit-il de passer les données Sirene en open data dans les mois à venir ?

La mise à disposition gratuite de la base de données Sirene n'est pas prévue à court terme. Le caractère payant des données est en particulier justifié par le coût des traitements spécifiques consacrés à la qualité des fichiers de diffusion. La mise à disposition d'une quantité limitée de variables est à l'étude pour les utilisateurs relevant de la sphère publique.

23 - Pourquoi l'Insee ne signe-t-il pas des conventions de bonne conduite en tant que fournisseur ?

Nous ne pouvons satisfaire cette demande relative aux obligations des fournisseurs, qui s'appuie sur le Code du travail. De fait, ces dispositions ne s'appliquent pas à l'Insee, sous statut général de la fonction publique.

24 - Y aura-t-il une possibilité d'accéder à des historiques pour les mises à jour fréquentes ?

A ce jour, cela n'est pas prévu.